

 2016 -

Envoyé en préfecture le 22/12/2016

Reçu en préfecture le 22/12/2016

Affiché le **16 DEC. 2016**

ID : 084-218400562-20161213-2016\_06\_1-DE



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2016**  
**DELIBERATION N° : 2016.06.01**

**OBJET : DECISIONS DU MAIRE**

**NOMENCLATURE :** 5 – Institutions et vie politique / 5.4 – Délégation de fonctions / 5.4.1 – Délégation de l'assemblée délibérante

**Date de convocation :**  
7 Décembre 2016

**Membres en exercice :** 27

**Membres présents :** 19

**Représentés :** 07

**Non représentés :** 01

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.



L'an deux mil seize, le TREIZE DECEMBRE à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

**Étaient présents :** LBISCARRAT – Maire – JC. AILLOT – C.MAFFRE – GA.FLEURY – G.CLEMENSON – A.DEL BASSO – F.PANZA – M.QUESTA – Adjoints – M.CHRETIEN – G.RATAJEZAK – H.FAURE – C.ORTIZ – PR.MARTIN – T.VERMEILLE – S.TRIBOLET – MC.FOLIO – P.BELMONTET – S.VANDEVOORDE – P.VERGER – Conseillers municipaux

**Excusés représentés :**

L.CHAVANY par C. MAFFRE

A.SCIACQUA-LERIDON par GA. FLEURY

S.MOLINET-LECLAIRE par PR.MARTIN

L.BUFFA par S.TRIBOLET

P.RELING par G. CLEMENSON

S.CAPPEAU-FREJABUE par JC.AILLOT

E.CRETIN-RAFFET par F.PANZA

**Excusée non représentée :** A.PERIN

**Secrétaire de séance :** Gérard RATAJEZAK

**Secrétaire de séance adjointe :** Magalie LEFER – Directrice Générale des services qui ne participe pas aux débats

Conformément à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations du Conseil Municipal, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises en application de la délibération n° 2014.03.03 en date du 16 Avril 2014 lui donnant délégation de pouvoirs.

**Le Conseil Municipal,**

**ENTENDU** l'exposé et le rapport présentés par M. le Maire,

**VU** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil Municipal du 16 Avril 2014 lui donnant délégation de pouvoirs,

**CONSIDERANT** l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

**Après en avoir délibéré,**

- **DONNE ACTE** à M. le Maire de sa communication des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations de pouvoir à savoir :

\* Décision n° 2016.D-003 du 22 Juin 2016 – Contrat de fourniture d'électricité EDF pour le groupe scolaire situé route de Carpentras avec ELECTRICITE DE France sise à MARSEILLE, afin de bénéficier de certificats de garantie d'origine qui assure qu'EDF injecte sur le réseau une quantité d'électricité d'origine renouvelable équivalant à 100% de sa consommation d'électricité.

 2016 -

Envoyé en préfecture le 22/12/2016

Reçu en préfecture le 22/12/2016

Affiché le **16 DEC. 2016**

ID : 084-218400562-20161213-2016\_06\_1-DE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
13 DECEMBRE 2016**

**N° : 2016.06.01**

- \* Décision n° 2016-004 du 23 Août 2016 – Institution d'une régie d'avances et de recettes pour l'accueil de loisirs sans hébergement.
- \* Décision n° 2016-005 du 21 Juillet 2016 – Institution d'une régie de recettes pour l'encaissement des entrées des manifestations culturelles, de vente de livres et de locations de salles municipales.
- \* Décision n° 2016-006 du 30 Septembre 2016 – Souscription d'un marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension du cimetière avec la société CEREG INGENIEURS CONSEILS sise à GALLARGUES (30), sur la base d'une enveloppe de travaux envisageable de l'ordre de 300 000 € HT, le taux de rémunération pour la réalisation de cette prestation sera de 7.8 % de l'enveloppe travaux.
- \* Décision n° 2016-007 du 30 Septembre 2016 – Souscription d'un marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de l'éclairage du stade avec la société CEREG INGENIEURS CONSEILS sise à GALLARGUES (30), le coût forfaitaire de rémunération étant de 4 000 € HT soit 4 800 € TTC.
- \* Décision n° 2016-008 du 30 Septembre 2016 – Souscription d'un marché à procédure adaptée pour les travaux de rénovation de l'éclairage du stade avec l'entreprise TRENTO sise à ORANGE (84) pour un montant de 49 434.30 € HT.
- \* Décision n° 2016-D009 du 23 Novembre 2016 – Décision de défendre les intérêts de la Commune dans la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la Commune de Jonquières par M. Jean-Pierre CLAUZEL.
- \* Décision n° 2016-D010 du 23 Novembre 2016 – Décision de défendre les intérêts de la Commune dans la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la Commune de Jonquières par M. Gérard DETHES.
- \* Décision n° 2016-D011 du 23 Novembre 2016 – Décision de défendre les intérêts de la Commune dans la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la Commune de Jonquières par M. olivier COLLAVOLI.
- \* Décision n° 2016-D012 du 25 Novembre 2016 – Souscription d'un contrat d'assurance avec la compagnie GENERALI représentée par SOFAXIS sise à VASSELAY (18) pour couvrir les risques statutaires du personnel communal titulaire affilié à la CNRACL en matière de décès, accident du travail, longue maladie, maladie longue durée et maternité.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,  
Ont signé les membres présents,  
Pour extrait conforme le 15 décembre 2016,

Le Maire,  
Louis BISCARRAT



**NOTIFICATION** : le / / à :